

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU

27/11/2024 À 18.00

0478 - DEUX MAISONS 20-22 (0801.667.287)
CHEMIN DES DEUX MAISONS , 20-22

Lieu de l'assemblée : Chemin des deux maisons 20, 5^{ème} étage Gauche
1200 WOLUWE-SAINT-LAMBERT

Procès verbal

Sur convocation du syndic, SRL The Keys Management, les copropriétaires de l'immeuble sus-énoncé se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire.

15 copropriétaires sur 22 totalisant 766 / 1 000 quotités sont présentes ou valablement représentées ainsi qu'en fait foi la feuille de présence.

La séance est déclarée ouverte à 18h22 après signature de la feuille de présence.

Sont présents ou représentés :

LISTE DE PRÉSENCE EN ANNEXE

Ne sont ni présents ou représentés :

LISTE DES RÉOLUTIONS

DÉSIGNATION DU PRÉSIDENT DE SÉANCE.

Conformément à la disposition légale, Monsieur/Madame MOBELIS a proposé sa candidature pour occuper le poste de président de séance.

Le point a été soumis au vote des copropriétaires :

RÉSULTATS DU VOTE

VOTE UNANIME

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE.

Monsieur/Madame WOLUWEVA a proposé de rédiger le procès-verbal des décisions de la présente assemblée générale en tant que Secrétaire.

Le point a été soumis au vote des copropriétaires :

VOTE UNANIME

RÉSULTATS DU VOTE

NOMINATION D'UN NOUVEAU SYNDIC POUR L'ANNÉE 2024-2025, à compter du 1^{er} décembre 2024

L'Assemblée Générale doit choisir entre 2 sociétés proposées par des copropriétaires de l'immeuble.

Informations sur les sociétés proposées :

DENOMINATION	BUREAU JdB SRL	CITYA WOLUWE S.A
Numéro d'entreprise :	BE0430.150.953	0430.800.556
Adresse du siège social	Av d'Italie 32 bte 5. 1050 Bruxelles	21/23 Rue Basse – Bte 21 – 1180 Uccle
Forme légale	Société à responsabilité limitée	Société Anonyme
Administrateurs	BEL Housing SRL et Ceneos SRL	Jean-François Decotignies et Muriel Pierache
Honoraires	EUR 2 000 + EUR 200 de frais administratifs par trimestre	EUR 700 + EUR 25 de frais administratifs/mois

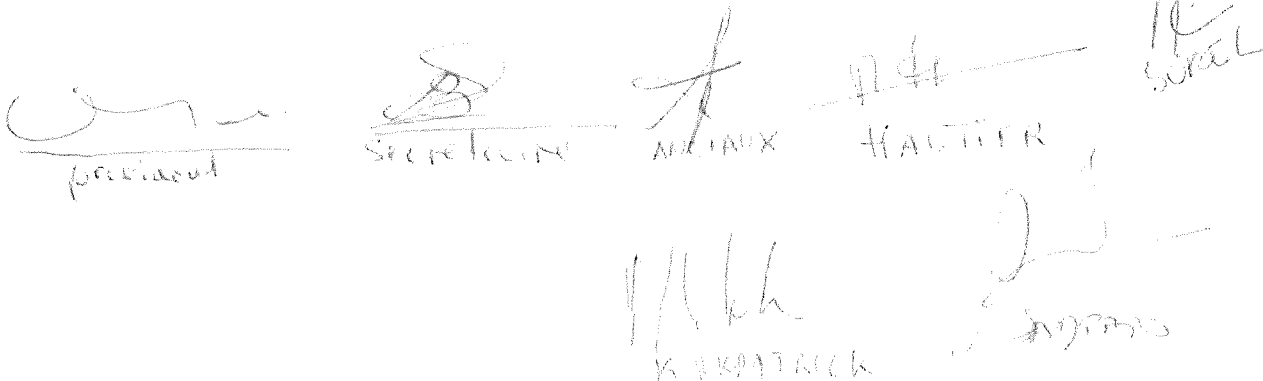
Ce point a été soumis au vote des copropriétaires.

RÉSULTATS DU VOTE

La sociétéJdB.....a obtenu12..... votes sur15..... copropriétaires
présents ou représentés, totalisant.....600,1...../1000 quotités (.....78.....%), soit la majorité absolue et devient ainsi le nouveau syndic à
compter du
1^{er} décembre 2024.

Le Conseil de Copropriété représenté par Madame Angela Sampaio a été mandaté lors de l'Assemblée Générale du 31 octobre 2024 pour
procéder à la signature du nouveau contrat de syndic au nom de la copropriété.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à18.35.....h.....


parlement
SECRETAN
AUCIAUX
HAUTIER
KOPPATRICK